



Strasbourg, 27 juin 2018

GREVIO/Inf(2019)LD18

**Liste des décisions adoptées lors de la 18<sup>e</sup> réunion  
(Strasbourg, 25 – 27 juin 2019)**

L'ordre du jour adopté de la 18<sup>e</sup> réunion figure en annexe.

**1. Agenda Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

Le GREVIO a adopté son ordre du jour (voir Annexe) et le projet d'ordre du jour.

**2. Point 4 : Election de la Présidente/du Président et des Vice-Présidentes/Présidents**

En accord avec la règle 6 de son règlement intérieur, le GREVIO a déclaré :

- Marceline Naudi, élue Présidente,
- Iris Luarasi, élue première Vice-Présidente
- Simona Lanzoni, élue seconde Vice-Présidente

**3. Point 6 : Adoption du rapport de la 17<sup>e</sup> réunion du GREVIO et questions soulevées**

Le GREVIO adopte le projet de rapport de sa 17<sup>e</sup> réunion [document GREVIO(2019) RAP17prov]. La version finale du rapport de réunion fait l'objet du document GREVIO(2019) RAP17.

**4. Point 10 : Echange de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'Homme**

A la suite d'un échange de vues fructueux avec une délégation de juges de la Cour européenne des droits de l'homme, conduite par son Président, le juge Linos-Alexandre Sicilianos, le GREVIO a décidé de poursuivre ses échanges avec des juges de la Cour européenne des droits de l'homme concernant sa jurisprudence sur la violence contre les femmes et la violence domestique et autres problèmes d'intérêt commun.

**5. Point 11 : Approbation du projet de rapport sur l'Italie**

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

## **6. Point 12 : Approbation du projet de rapport sur les Pays-Bas**

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

## **7. Point 13 : Approbation du projet de rapport sur la Serbie**

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

## **8. Point 16: Désignation des rapporteurs pour l'évaluation des Etats partie à la Convention**

Le GREVIO a désigné des rapporteurs pour les premières procédures d'évaluation (de référence) à effectuer en 2020.

## **9. Point 17 : Dates de la prochaine réunion**

Le GREVIO a décidé de tenir sa prochaine réunion du 14 au 15 novembre 2019.

## **10. Item 18: Items to be put on the agenda of the next meeting**

Ouverture de la réunion

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

Adoption du rapport de la 18ème réunion du GREVIO et questions soulevées

Rapport oral du Bureau

État des signatures et ratifications de la Convention

Adoption du rapport final sur la France

Adoption du rapport final sur l'Italie

Adoption du rapport final sur les Pays-Bas

Adoption du rapport final sur la Serbie

Présentation par les rapporteurs des questions soulevées par le rapport d'Andorre.

Présentation par les rapporteurs des questions soulevées par le rapport étatique présenté par Malte

Présentation par les rapporteurs des questions soulevées par le rapport étatique présenté par la Slovaquie

L'approche du GREVIO à l'égard des femmes prostituées en tant que groupe vulnérable

Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe intéressant le GREVIO

Représentation/participation des membres du GREVIO et de son Secrétariat aux manifestations présentant un intérêt pour le GREVIO

Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO

Dates de la prochaine réunion

Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion

Questions diverses

Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 19ème réunion

# ANNEXE

## Ordre du jour de la 18e réunion du GREVIO

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Accueil et présentation des nouveaux membres du GREVIO
4. Election de la Présidente/du Président et des Vice-Présidentes/Présidents
5. Questions administratives et budgétaires
6. Adoption du rapport de la 17e réunion du GREVIO et questions soulevées
7. État des signatures et ratifications de la Convention
8. Représentation/participation des membres du GREVIO et de son Secrétariat à des évènements présentant un intérêt pour le GREVIO
9. Orientation pour les nouveaux membres du GREVIO
10. Echange de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'Homme

### 1e évaluation (de référence) :

11. Approbation du projet de rapport du GREVIO sur l'Italie
12. Approbation du projet de rapport du GREVIO sur les Pays-Bas
13. Approbation du projet de rapport du GREVIO sur la Serbie
14. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport de l'État présenté par la Belgique
15. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport de l'État présenté par l'Espagne
16. Désignation des rapporteurs pour l'évaluation des Etats partie à la Convention
17. Dates de la prochaine réunion
18. Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
19. Questions diverses
20. Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 18e réunion